

35-23

Département du Doubs
Mairie de BADEVEL
16 Grande Rue – 25490 BADEVEL

Membres en exercice :	12	-	Présents :	11	-	Votants :	11
------------------------------	----	---	-------------------	----	---	------------------	----

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 NOVEMBRE 2023

Date de convocation

04 novembre 2023

Date d'affichage

04 novembre 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GOMES Samuel, Maire.

L'an deux mil vingt trois, le 10 novembre, le conseil municipal étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Samuel GOMES, Maire.

Étaient présents : M. Samuel GOMES, Mme Christelle PERRIN, Mme Joëlle TSCHUDI, M. Pascal GALLIOT, M. Fabien BARI, Mme Patricia FALLENOT, M. Azzedine AZZOUG,

Étaient absents excusés avec procuration : Mme Nadège ZIMMERMANN (donne procuration à Madame Joëlle TSCHUDI), M. Sébastien GADOT (donne procuration à M. Samuel GOMES), Mme Pamela GRIDEL (donne procuration à Mme Christelle PERRIN), M. Jean-Pierre SCHWARTZ (donne procuration à Mme Patricia FALLENOT).

Absents : Mme Armelle LE GAL,

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire M. Azzedine AZZOUG

Adhésion à un groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergies et la fourniture de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique sur le périmètre de la région

Bourgogne-Franche-Comté

Délibération N°35-23

Vu le Code de la commande publique et notamment ses article L 2113-6 et L 2123-7,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Énergie et notamment ses articles L. 331-1, L.441-1 et L.441.5,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté validé par délibération du Conseil Syndicale n° 081.CS.2023 du 26/06/2023 du coordonnateur, le Syndicat Intercommunal d'Énergie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEN), ci-jointe en annexe,

Considérant que COMMUNE DE BADEVEL est actuellement membre d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies par délibération 2020/04 du Conseil Municipal du 3 février 2020.

Considérant que le groupement de commandes dont COMMUNE DE BADEVEL est actuellement membre est constitué jusqu'à la date d'expiration des accords-cadres et marchés qui en sont issus, à savoir le 31/12/2027 pour le gaz naturel et le 31/12/2025 pour l'électricité.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de COMMUNE DE BADEVEL d'adhérer au groupement de commandes dont la convention constitutive est annexée afin d'assurer la continuité de fourniture d'énergies à compter de janvier 2028 pour le gaz naturel et janvier 2026 pour l'électricité.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal avec

POUR : 10

CONTRE : 1

ABSTENTIONS : 0

➤ **DECIDE :**

- D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexée à la présente délibération,
- D'autoriser l'adhésion de COMMUNE DE BADEVEL en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,
- D'autoriser le maire à signer la convention constitutive du groupement,
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, contrats et conventions issus du groupement de commandes pour le compte de COMMUNE DE BADEVEL et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- D'autoriser le Coordonnateur à exécuter la stratégie d'achat d'énergies du groupement,
- D'autoriser le maire à engager les dépenses nécessaires inscrites au budget nécessaires à la réalisation de la convention constitutive selon les modalités prévues par cette dernière,
- D'intégrer au groupement de commandes la liste des points de livraison annexée à la présente délibération,
- De donner mandat au Coordonnateur et au Gestionnaire du Doubs pour collecter les données techniques, contractuelles, de consommation et de facturation relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseau et des fournisseurs d'énergies,
- De donner mandat au Coordonnateur pour engager toute action en justice pour le compte COMMUNE DE BADEVEL dans le cadre de la convention constitutive.

Pour copie conforme

Certifié exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Montbéliard
le 10 novembre 2023 et publication ou notification le 10 novembre 2023

Le Maire,



Samuel GOMES